



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS EST DONNÉ QUE le Conseil municipal, à sa séance régulière du 3 avril 2018, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 670 intitulé : Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de donner une nouvelle dominance à quatre secteurs de la Ville (2018-137-Z).

Le règlement numéro 670 a reçu l'approbation requise par la Loi, soit celle de la MRC des Appalaches le 18 juin 2018 et est en vigueur depuis cette date.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture.

Donné à Thetford Mines, ce 26 juin 2018.

M^e Edith Girard, OMA
greffière de la Ville